

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL D'UNE SÉANCE EXTRAORDINAIRE DE LA COMMISSION SCOLAIRE ENGLISH-MONTRÉAL TENUE EN LA VILLE DE MONTRÉAL LE VINGTIÈME JOUR DE JANVIER DEUX MILLE VINGT**

---

« École primaire Général Vanier

**CONTEXTE GÉNÉRAL**

**ATTENDU QUE** le comité de planification à long terme a recommandé au conseil des commissaires de la CSEM au printemps 2019 de lancer une consultation sur la réorganisation scolaire majeure;

**ATTENDU QUE** le principal objectif de cette réorganisation scolaire majeure visait à rationaliser et à consolider certaines écoles de la CSEM situées dans le secteur nord-est du territoire de la CSEM;

**ATTENDU QUE** le 26 juin 2019, en vertu de la résolution n° 19-06-26-6, le conseil des commissaires de la Commission scolaire English-Montréal (CSEM) a lancé un processus de consultation sur la réorganisation scolaire majeure;

**ATTENDU QUE** le comité de planification à long terme de la CSEM a recommandé des scénarios dans le cadre de la consultation;

**ATTENDU QUE** conformément à la *Loi sur l'instruction publique*, toutes les parties prenantes visées par les scénarios proposés ont été consultées – notamment les conseils d'établissement, les arrondissements ou municipalités, les associations de cadres scolaires, les syndicats d'employés, le comité de parents de la CSEM ainsi que le comité consultatif des services de l'adaptation scolaire;

**ATTENDU QUE** le document de proposition détaillé relatif à la réorganisation scolaire majeure et tous les documents pertinents ont été mis à la disposition du public sur le site Web de la CSEM;

**ATTENDU QUE** toutes les parties prenantes consultées ont été invitées à soumettre un mémoire écrit, au plus tard le 16 décembre 2019, au comité de planification à long terme afin d'y exposer leurs points de vue quant aux différents scénarios faisant l'objet de la consultation;

**ATTENDU QUE** des audiences publiques présidées par l'administratrice de la tutelle à la CSEM, Marlene Jennings, ont eu lieu les 8 et 9 janvier 2020, au cours desquelles toutes les parties prenantes consultées ont été invitées à exprimer leurs commentaires de vive voix quant aux scénarios proposés dans le document sur la réorganisation scolaire majeure;

**ATTENDU QUE** le comité de planification à long terme s'est réuni à maintes reprises en décembre 2019 et en janvier 2020 afin d'examiner les mémoires soumis et de prendre en considération les commentaires formulés lors des audiences publiques;

**CONTEXTE SPÉCIFIQUE**

**ATTENDU QUE** le bâtiment de l'école primaire Général Vanier, situé au 4700, boul. Lavoisier à Saint-Léonard, a été cédé par le gouvernement du Québec à la Commission scolaire de la Pointe-de-l'Île (CSPI), à la fin de juin 2019;

**ATTENDU QUE** les parents de l'école Général Vanier ont demandé à la CSEM de maintenir l'acte d'établissement de cette école et de la déménager dans un autre bâtiment de la CSEM pendant au moins une année;

**ATTENDU QUE** depuis le transfert de son bâtiment d'origine, l'école primaire Général Vanier cohabite dans le bâtiment de l'école primaire Pierre de Coubertin;

**ATTENDU QU'**une solution plus permanente et à long terme s'avère nécessaire;

**ATTENDU QUE** la cohabitation dans le même bâtiment de deux écoles appartenant à une même commission scolaire entraîne la duplication de bon nombre de services et ressources;

**ATTENDU QUE** l'école primaire Pierre de Coubertin, tout comme l'école primaire Général Vanier, offre un programme STIAM (sciences, technologies, ingénierie, arts, mathématiques) ainsi qu'un programme bilingue;

**ATTENDU QUE** l'école primaire Dante, tout comme l'école primaire Général Vanier, dessert les élèves anglophones de la zone située au sud de la Métropolitaine, dans Saint-Léonard, et offre un programme bilingue de même que plusieurs volets du programme STIAM;

**ATTENDU QUE** la vitalité à long terme de toutes les écoles primaires de la CSEM constitue une priorité;

**ATTENDU QUE** le comité de planification à long terme de la CSEM recommande que la limite territoriale distincte et la limite territoriale propre aux programmes de l'école Général Vanier soient partagées entre les écoles primaires Pierre de Coubertin et Dante;

**ATTENDU QUE** le comité de planification à long terme de la CSEM recommande en outre :

- que les directions des écoles primaires Général Vanier, Dante et Pierre de Coubertin travaillent de concert pour veiller à l'inscription de tous les élèves de Général Vanier dans leur nouvelle école, et ce, au plus tard à la date limite de dotation en personnel fixée au 15 février 2020;
- que les écoles primaires Dante et Pierre de Coubertin organisent une journée d'activités / d'orientation au printemps pour souhaiter la bienvenue aux élèves de Général Vanier dans leur nouvelle école;
- que l'école primaire Dante examine attentivement la possibilité d'instaurer un programme STIAM;
- que la directrice régionale de ce secteur et la direction de l'école Général Vanier déterminent à quel endroit le matériel pédagogique appartenant à la commission scolaire et utilisé à l'école primaire Général Vanier sera transféré, le 30 juin 2020, tout en tenant compte des recommandations énoncées dans le mémoire déposé par Général Vanier;

**IL EST PROPOSÉ PAR L'ADMINISTRATRICE DE LA TUTELLE À LA CSEM, MADAME MARLENE JENNINGS, ET RÉSOLU QUE :**

- l'acte d'établissement de l'école primaire Général Vanier soit révoqué et que l'école ferme ses portes le 30 juin 2020;

- l'acte d'établissement de l'école primaire Pierre de Coubertin soit modifié en conséquence;
- le Plan triennal de la CSEM soit également révisé en conséquence;
- l'ancienne limite territoriale distincte et la limite territoriale propre aux programmes de l'école primaire Général Vanier soient réparties équitablement entre l'école primaire Pierre de Coubertin et l'école primaire Dante, comme suit :

École primaire Pierre de Coubertin : Le territoire de l'école Général Vanier situé au nord de la Métropolitaine, de même qu'une partie du territoire de Général Vanier au sud de la Métropolitaine, à l'ouest de Viau, au nord de Jean-Talon et à l'est de Pie-IX, où habitent actuellement 44 élèves de Général Vanier;

École primaire Dante : Le reste du territoire de l'école Général Vanier situé au sud de la Métropolitaine, où habitent actuellement 48 élèves de Général Vanier;

- les élèves actuels (2019-2020) de l'école Général Vanier qui, par suite de ce processus de réorganisation scolaire majeure, se retrouvent domiciliés sur le nouveau territoire de l'école Dante (selon les nouvelles limites territoriales établies ci-dessus) seront autorisés, pour des raisons de compassion, à poursuivre leurs études dans le bâtiment Pierre de Coubertin en tant qu'élèves de l'école Pierre de Coubertin, et ils auront droit au transport par autobus pendant une période de transition de deux (2) années scolaires (2020-2021 et 2021-2022).

Motion adoptée

Résolution n° 20-01-20-3.2 »

---

JE CERTIFIE QUE ce qui précède est un extrait véritable et exact du procès-verbal d'une séance extraordinaire de la COMMISSION SCOLAIRE ENGLISH-MONTRÉAL tenue le 20 janvier 2020.



M<sup>c</sup> Nathalie Lauzière, secrétaire générale  
Commission scolaire English-Montréal  
Le 22 janvier 2020